

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire

Association "BALADES MOTOS PASSION" dont le siège social est à AGRIS (16110)
Mairie, le Bourg.

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à 20 heures 30, les membres de l'association, se sont réunis à AGRIS, en la salle des fêtes de la commune sur convocation de Monsieur Georges LAINE, Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges LAINE en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par Monsieur Jean-Michel AUPY.

Le président constate que 30 membres adhérents sont présents ou représentés, la feuille de présence en faisant foi ; que les statuts autorisent un vote en fonction du nombre des membres présents ; que le nombre total de voix est ainsi de 30.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

Accueil et mot du Président ;

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente ;

Bilan des sorties et évènements de la saison 2024 ;

Présentation des comptes et bilan de l'exercice 2024 ;

Rapport des vérificateurs aux comptes ;

Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes ;

Renouvellement du bureau de l'association ;

Présentation du budget prévisionnel 2025 ;

Présentation de la saison 2025 ;

Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation du Procès-verbal d'Assemblée Général, saison 2023.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité de ses membres présents le document tel qu'il lui a été régulièrement transmis préalablement à la présente réunion.

DEUXIEME RESOLUTION

Après :

- La présentation du bilan des sorties de l'année 2024 par Georges LAINE,
- La lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2024 par Françoise GUINOT,

Monsieur Patrick Bello, vérificateur aux comptes a présenté son rapport suite au contrôle des comptes dont il ressort :

- Que les comptes sont parfaitement bien tenus.

Il est ici rappelé pour information qu'après la présentation du budget de l'exercice 2024 à savoir :

Dépenses : 24965.40 Euros

Recettes : 25813.00 Euros

Il reste un excédent net de 847.60 Euros auquel il convient de rajouter le résultat de l'exercice précédent 5210.25 EUROS. L'exercice est donc clôturé sur un résultat positif de **6057.85 EUROS**.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté et régulièrement transmis préalablement à la présente réunion.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la trésorière pour l'exercice écoulé ainsi qu'au vérificateur dont la mission a été pleinement remplie.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Renouvellement du bureau :

Après avoir sollicité l'ensemble des membres du bureau, le Président indique que les membres suivants ne souhaitent pas reconduire leurs fonctions pour la saison 2025 : ANGELIER Philippe et VION Maxime.

Mr AUPY Jean-Michel démissionne du poste de secrétaire mais reste membre actif.

Election du bureau :

Georges LAINE renouvelle sa candidature au poste de président : élu à l'unanimité

Cathy LAMARQUE propose sa candidature au poste de secrétaire : élue à l'unanimité

Françoise GUINOT renouvelle sa candidature au poste de trésorière : élue à l'unanimité

Les personnes suivantes ont proposé ou renouvelé leur candidature en tant que membres actifs :

Patrick BELLO, Philippe SOULET, Éric GUILLET, Alain LAMARQUE, Jean-Noël CHICHER, Pascal LAURENCON, Jean-Michel AUPY ont été élus à l'unanimité.

Monsieur le Président profite de ce renouvellement de bureau pour rappeler que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à l'organisation des sorties et aux manifestations en tant que membres actifs. Il sera important de planifier avant les sorties quelles personnes seront en charge de l'encadrement des motos sur la route.

QUATRIEME RESOLUTION

Françoise GUINOT présente le budget prévisionnel attaché à la saison 2025 :

Dépenses : 21080 Euros

Recettes : 22000 Euros

Soit un excédent prévisionnel net de 920 Euros.

Voté à l'unanimité.

Il est rappelé que les 5€ demandés lors des balades permettent le financement des frais de reconnaissances et certains petits déjeuners proposés avant le départ.

Le calendrier des sorties étant déjà établi et communiqué par flyers en libre-service lors de la réunion, il est rappelé que toutes les adhésions et inscriptions sont gérées via le site Helloasso, simplifiant significativement la gestion financière et le suivi régulier des réservations pour les sorties.

Une relecture partielle du règlement intérieur précisant les points de sécurité et les engagements personnels de chacun d'entre nous lors des sorties, a été faite.

Chacun de nos partenaires ont été remerciés nominativement pour leur investissement et leur accueil.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée par l'assemblée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire.